

FRANÇOISE PIPONNIER

TEXTILES ET ARMURES

Le rapprochement de ces deux termes évoque immédiatement les images, si nombreuses dans les manuscrits des XIII^e et XIV^e siècles, qui représentent des cavaliers chargeant l'adversaire, avec leurs longues tuniques aux vives couleurs flottant sur leurs armures. Signe de reconnaissance plus qu'utilitaire, ce type de vêtement porté sur l'armure, avec toutes ses variantes de formes, apparaît plus souvent au XV^e siècle dans les représentations des joutes et de tournois princiers, dont les chroniqueurs se plaisent à décrire l'apparat. L'émulation entre les cours, et parmi elles entre les individus, entraîne en ces occasions l'étalage d'un luxe étourdissant. Les étoffes les plus précieuses, tissées de soie, d'or et d'argent, chargées de broderies, voire d'accessoires d'orfèvrerie et de fourrures, parent alors le cavalier, sa monture et sa suite. Les registres de comptes princiers donnent la mesure des dépenses considérables engagées, de la richesse et de la qualité des mises en scène vestimentaires qui reflétaient la puissance du prince organisateur du spectacle.

Malgré le caractère attrayant de ce sujet pour lequel les informations ne manquent ni dans les documents figurés, ni dans les textes, c'est un autre aspect des usages du textile en relation avec l'armure qui sera examiné ici, textiles utilisés pour confectionner des vêtements portés sous l'armure, ou même faisant partie intégrante de celle-ci.

C'est seulement pour les derniers siècles du Moyen Âge, et en particulier les XIV^e et XV^e siècles, que les documents d'archives sont suffisamment nombreux et explicites, dans le domaine français, pour donner une vue précise des textiles et de leur emploi en relation avec l'armure. Les observations qui peuvent être faites pour ces époques se rattachent certainement, en partie du moins, à des usages plus anciens, mais difficiles à dater avec précision.

Pour prendre une vue complète des textiles mis en œuvre pour vêtir un combattant lorsqu'il endosse son armure, nous disposons de deux documents exceptionnels publiés en 1707 par Dom Gui Alexis Lobineau dans le second tome de son *Histoire de Bretagne*¹. Il s'agit d'accords passés entre partenaires de deux

duels judiciaires, réglementant les vêtements que pourra revêtir le défenseur à l'occasion de ces combats. Le texte de 1309 mentionne déjà, outre les pièces métalliques, de nombreux éléments textiles. Plus détaillé encore, celui de 1386 offre des données plus complètes. Dans les deux cas, les vêtements et pièces d'armure sont énumérés dans l'ordre où ils sont revêtus. En premier lieu, entièrement fabriqués à partir de tissus et de fibres textiles, figurent des vêtements qui font partie de la garde-robe masculine commune: la chemise, appelée „chemise de Chartres” dans le texte de 1309, et les braies; les chausses de toile de lin ou de chanvre sur lesquelles sont enfilés les souliers de cuir „fermant à las de fil”; le chaperon „de drap de cendal ou de satin”. Encore exclusivement textile, mais spécifique, à l'origine du moins, de la tenue militaire, un vêtement matelassé est endossé ensuite, fait au gré du combattant de toile de lin ou de chanvre, rembourré de coton ou de bourre de soie et recouvert de cendal.

Même si cet ensemble de vêtements en toile et en soie protège déjà complètement le corps du défenseur du contact des pièces d'armure, nombre d'entre elles sont en outre doublées de textile et parfois rembourrées de coton ou de bourre de soie. À la première catégorie appartiennent les solerets, greves, poulaines et cuissots de fer ou d'acier „estoffés souffissant”, les gantelets et les plates „garnies de cuir, de toile de chanvre ou de l'un d'eux ou de l'un et l'autre”. Les rembourrages incorporés aux pièces de l'armure apparaissent associés à la brconnière de mailles et surtout à tous les éléments qui protègent la tête et le cou. Le bassinnet à visière est pourvu d'une cervelière de toile rembourrée de coton ou de bourre de soie; le texte précise qu'elle doit être „cousue et attachée” au bassinnet et le doubler complètement. Un camail de maille et une barbière sont attachés au bassinnet et c'est sans doute à la jonction entre ces pièces que se place le „hourson” rembourré, qui doit être une sorte de bourrelet recouvert, comme le camail, avec du cendal.

La fixation de toutes les pièces d'armure sur le corps du combattant et entre elles fait largement appel à des éléments textiles. Deux ceintures sont mentionnées: une „estrainte” de toile, portée sur

¹ Paris, 1707, *Preuves*, col. 672-675 et col. 1639.



Fig. 1. Jaque surpiqué porté sans armure, comme vetement de dessus. Paris, B. N. F. Naf. 5243, f° 66. *Roman de Guiron Le Courtois*, Italie septentrionale, quatrième quart du XIVe siècle.

la chemise et les braies, garnie d'aiguillettes de cuir ou de tresses de chanvre pour „attacher les pièces” de l'armure; la seconde est prévue pour être lacée sur le haubergeon „par tant de lieux et endroits de mon corps que me semblera”, il peut s'agir d'une simple corde, ou encore d'une tresse de chanvre ou de „tissus” (rubans) de soie.

Chaque élément de l'armure possède aussi son système de fixation. Si les aiguillettes et courroies de cuir sont toujours citées en premier lieu parmi les diverses alternatives, le document prévoit la possibilité d'utiliser des tresses de chanvre ou de lin pour attacher le haubergeon, la collerette, le bassinet ou le camail et des rubans de lin ou de soie pour assujettir les armures de bras et de jambes, ainsi que la collerette et le bassinet.

Les précisions apportées par ce document, marqué par un souci presque maniaque du détail, livrent donc sur l'utilisation des textiles en relation avec l'armure des données que l'on ne retrouve qu'exceptionnellement, et en ordre dispersé, dans les représentations iconographiques et aussi dans les textes utilisés habituellement par les historiens du costume: inven-



Fig. 2. Tunique longue portée sur la cotte de mailles. Paris, Arsenal, ms. 3142, f° 72. Adenet donnant son livre au comte d'Artois, *Recueil de poésies françaises*, Paris, 1280-1285.

taires et comptabilités. Les mentions du texte publié par Lobineau rejoignent ces derniers concernant l'aspect final du combattant. Sur son armure, il revêt en 1309 une „tunique de cendal” qui n'est pas autrement décrite. En 1386, il est précisé que la „cotte de cendal” doit être décorée des armoiries du défenseur, doublée de toile de lin ou de chanvre et garnie de coton ou de bourre de soie; en outre, des chausses de „drap vermeil” ou de cendal sont enfilées sur l'armure de jambes.

Les deux textes prévoient aussi que le cheval soit protégé pratiquement de la même manière que son cavalier. Son „chanfrein” est garni, comme le bassinet, de toile rembourrée de coton et le corps de l'animal recouvert d'un „harnois de mailles de haubergeon” „posé sur une „sousaine d'étamine” fourrée de bourre de soie ou de coton et surpiquée. Par dessus le „harnois de maille” est posée une autre couverture de toile ou de cendal, également surpiquée.

Les textiles apparaissent donc, dans la tenue du combattant et de sa monture, chargés de fonctions diverses: accessoires de l'armure, servant à protéger le corps contre le frottement de pièces métalliques,



Fig. 3. Les vêtements portés sur l'armure suivent la mode: laçages pour les ajuster, ceintures sur les hanches. Paris, Arsenal, ms. 5193, f° 271. Boccace, *Cas des nobles hommes et femmes*, Paris, 1410-1420.

ils sont essentiellement utilitaires. Apparents et constituée de textiles valorisés par leur nature (la soie du cendal), leur couleur (vermeille) et la présence d'armoiries, les vêtements de dessus sont avant tout signes de reconnaissance et de statut social.

Ces deux aspects se retrouvent, mais sous des modalités plus diverses, dans les comptes princiers et inventaires mobiliers. Une recherche encore très limitée met en évidence les évolutions. Dans le cas

de vêtements portés sous l'armure, la terminologie évolue. Certaines désignations évoquent seulement le mode d'utilisation de la tunique, cotte ou doublet „à armer” ou de la „cotte à plaques”². D'autres vocables

²V. Gay et H. Stein, *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*, Paris 1887-1929, 2 vol., s.v. armes et armures, doublet, hoqueton, floternel.

comme „gambais”³, usité des la fin du XIIIe siècle, puis „gambaison” et pourpoint, au XIIIe siècle, „auqueton” ou „hoqueton” ou encore „floternel” au XIVe siècle, se réfèrent à la technique de fabrication de ces protections rembourrées et surpiquées. Pour confectionner les vêtements portés sous l’armure, les documents d’archives montrent qu’il était fait appel aux étoffes les plus riches dans les milieux princiers et seigneuriaux. C’est un drap de laine de qualité supérieure qui est utilisé en 1202 pour le roi⁴. Au début de XIVe siècle, le cendal ou le taffetas, des soieries légères du type toile, sont citées le plus souvent dans les registres de comtes d’Artois⁵, mais déjà de „gambaisons” de velours figurent dans son inventaire, ou dans celui du roi Louis X; ce dernier possédait en outre des „doublets à armer” de camocas blanc et vermeil⁶. D’après ces mêmes documents, l’ornementation ne se bornait pas au travail de surpiquage: les armoiries brodées semblent utilisées couramment. Pour le roi de France, il est précisé que les fleurs de lys sont faites d’or de Chypre et de perles. Des décors plus champêtres sont parfois préférés, tels des arbrisseaux d’or et des oiseaux („abroissiaux d’or brodées à chardonereus”).

À partir du deuxième tiers du XIVe siècle, il devient très difficile, voire impossible, de distinguer dans les documents écrits le vêtement destiné à être porté sur l’armure de celui destiné à être porté dessous. Au grand scandale des chroniqueurs, les jeunes guerriers ont adopté l’habitude de se vêtir en tout temps de vêtements ajustés analogues à ceux portés sous l’armure. D’ailleurs le texte de 1386 analysé précédemment montre bien qu’à l’exception de son décor, aux armoiries du défenseur, la „cotte” portée sur l’armure présente apparemment les mêmes caractéristiques que la „cotte à armer” portée dessus: matériaux identiques (cendal, toile, bourre de soie ou coton) et le même matelassage. Au milieu du XVe siècle, le terme de hoqueton désigne un vêtement sans aucun lien avec le port de l’armure, quand le comptable royal inscrit en dépense l’achat d’étoffes destinées à confectionner „un hoqueton de damas gris ... à mettre dessous sa robe quand il fait frais”. Le terme de pourpoint désigne aussi à la même époque un vêtement civil porté sous la robe⁷.

Des recherches plus systématiques devront être entreprises parmi les documents d’archives pour tenter de suivre l’évolution des habitudes vestimentaires et de la terminologie en relation avec l’armure.

Les documents du XVe siècle attestent le passage dans le domaine du vêtement civil, et même du vêtement féminin, de termes employés jusque là seulement en relation avec l’armure. En revanche, les textes plus nombreux et souvent plus explicites que ceux du XIVe siècle signalent des protections supplémentaires inconnues des documents concernant des duels judiciaires, imaginées pour être portées sous l’armure: par exemple les „six coussinés por mettre dessoubz le harnois ... et soy armer dessus” du duc de Bourgogne⁸ ou les rembourrages de „quatre doigts d’épaisseur” remplis de coton prescrits pour protéger les avant-bras par René d’Anjou dans son Livre des Tournois.

Les textiles apparaissent souvent enfin, bien visibles, mis en œuvre conjointement avec le métal pour constituer un élément de l’armure. Les plus anciennes mentions sont celles de pièces d’armure couvertes d’étoffes. Parmi les casques, on trouve mentionnés, à côté de bassinets couverts de cuir⁹, des „chapeaux ronds”¹⁰ couverts de velours aux armes du roi et, au XVe siècle, une „capeline couverte de veluiau vermeil”¹¹. Dans un inventaire plus modeste, les „chappeaux de fer” sont simplement couverts de drap¹². Au début du XIVe siècle, le comte d’Artois¹³, comme le roi de France¹⁴, font aussi recouvrir leurs gantelets de velours de couleur vive, de „vermeil” ou de „soussiet”.

Ce type d’ornementation des armures ne se borne pas aux pièces métalliques de petites dimensions. Dès cette époque et pendant au moins un siècle, les armureries princières comportent des plates couvertes d’étoffes de soie¹⁵. Le velours dispute d’abord la première place au samit et l’emporte par la suite. La préférence reste à la couleur la plus intense et la plus valorisée: „vermeil” ou rouge.

À la fin du XIVe et au XVe siècle, un type d’armure de corps pour lequel l’emploi de textiles devient systématique, voire indispensable, connaît une très large diffusion, la brigandine qui protège le torse au moyen de lames d’acier placées horizontalement¹⁶. Certes, ces cuirasses peuvent rester „blanches”¹⁷, simplement clouées sur leurs doublures de cuir et de toile, mais la plupart des documents et maints exemplaires conservés les montrent recouvertes d’étoffes. Velours, satin figuré, drap d’or, retenus par des clous

³ Ibidem, s.v. gambais.

⁴ Ibidem, s.v. estanfort.

⁵ J. M. R i c h a r d, *Une petite-niece de saint Louis, Mahaut comtesse d’Artois*, Paris 1887.

⁶ V. G a y et H. S t e i n, *op. cit.*, s.v. armes et armures.

⁷ M. B e a u l i e u et J. B a y l é, *Le costume en Bourgogne de Philippe le Hardi à la mort de Charles le Téméraire (1364-1477)*, Paris 1956, p. 44. F. P i p o n n i e r, *Costume et vie sociale, la cour d’Anjou (XIVe-XVe siècle)*, Paris 1970, p. 167.

⁸ V. G a y et H. S t e i n, *op. cit.*, s.v. coussin.

⁹ Ibidem, s.v. bassinets.

¹⁰ Ibidem, s.v. armes et armures.

¹¹ Ibidem, s.v. hourson.

¹² Ibidem, s.v. chapel.

¹³ J. M. R i c h a r d, *op. cit.*, à la note 5.

¹⁴ V. G a y et H. S t e i n, *op. cit.*, à la note 2, s.v. armes et armures.

¹⁵ Ibidem, s.v. armes et armures, harnais.

¹⁶ Ibidem, s.v. brigandine, armes et armures, journée.

¹⁷ F. B u t t i n, *Du costume militaire au Moyen Âge et pendant la Renaissance*, „Memoria de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona”, t. XII, 1971, p. 274.



Fig. 4. Cottes a armer mi-longues, écus et houssures de chevaux armoriés. Paris, Arsenal, ms. 5219, f° 148. Marco Polo, *Livre des merveilles*, Paris, fin du XVe siècle.

dorés, sont employés dans les armureries princières. Pour les personnages de moindre importance, on se contente de futaine ou de cuir.

Sous divers noms enfin, figurent régulièrement dans les comptes princières et les inventaires des grands personnages, des vêtements composés et assemblés entièrement avec des matériaux textiles dans lesquels sont intercalés des éléments métalliques ou des armures complètes. Pour le roi d'Angleterre Édouard III, en 1347, une cuirasse est insérée entre deux doublets couverts de drap, rembourrés et surpiqués¹⁸.

¹⁸ V. Gay et H. Stejneger, *op. cit.*, s.v. doublet: „in medio inter istos 2 doubletos simul junctos una lorica regis”.

Des „gasingans” de velours teint en graine, brodés d'or et d'argent et fourrés d'acier sont confectionnés en 1385 pour le roi de France et le duc de Valois. Une „cotte d'acier” est mise en un „gasingant” pour le duc d'Orléans. L'inventaire d'Olivier de Clisson comporte un „jaque de veluiau vermeil un haubergeon dedens”; quelques années plus tard, c'est un „gipon de satin noir” appartenant au duc de Bourgogne qui est trouvé pourvu de la même armure¹⁹.

Masquant l'efficacité d'une protection métallique sous les étoffes, ces armures sont une forme évoluée

¹⁹ Ibidem, s.v. jaque, gipon.

de costumes de guerre plus modestes, entièrement constitués de matériaux textiles. Selon l'auteur du traité anonyme de 1446 sur le costume militaire français²⁰, les archers portent de „gros jaques doublés a grant foyson de toiles ou brigantines” et, en 1471, un mémoire présenté à Louis XI préconise l'adoption de „jaques de 30 toiles d'épaisseur ou pour le moins avec un cuir de cerf” à l'usage des francs archers²¹. Seule l'expérimentation permettrait de déterminer si ces épaisseurs de toile pouvaient offrir une protection plus que symbolique à ces archers.

Qu'ils servent à doubler, à assembler ou à recouvrir les pièces de l'armure, qu'ils constituent des vêtements portés sous ou sur le métal, ou encore renforcés intérieurement d'éléments métalliques, les textiles sont bien présents dans le vêtement du guerrier

médiéval. Sous la forme de fibres de coton ou de soie, ils figurent en rembourrage: les fils de chanvre servent à tresser des courroies, ceux de soie, d'or ou d'argent sont employés pour broder les éléments décoratifs. Moins apparentes, des étoffes parfois modestes jouent un rôle important, qu'il s'agisse de toiles de chanvre ou de lin, de tissus de coton ou de draps de laine. Comme dans le vêtement civil, les étoffes de soie affirment par leur couleur éclatante, leur ornementation tissée ou brodée, le luxe de l'or et des perles, l'idée que le guerrier se fait de sa place dans la société médiévale: la première.

Recherches iconographiques: P. Mane. Dessins: B. Parent.

²⁰R. de Belleval (éd.), *Du costume militaire des Français en 1446*, Paris 1866.

²¹J. Quicherat, *Histoire de costume en France*, Paris 1877, p. 308.